

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Aquaplan - Roofix**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle à froid pour étanchéités bitumineuses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

IKO nv - Aquaplan
d'Herbouvillekaai 80
B-2020 Antwerpen
Belgium
Tel.: +32 (0)3 248 30 00
Fax : +32 (0)3 248 37 77
E-mail: sds.europe@iko.com

Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245
Centre Antipoisons France: +33 (3) 883 737 37
Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

- | | |
|----------------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P103 | Lire l'étiquette avant utilisation. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P280 | Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: Aquaplan - Roofix

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cycliques, <2% aromates	10-<25%
	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336	
CAS: 68910-93-0 EINECS: 272-756-1 Reg.nr.: 01-2119492544-31	talloil fatty acid	0,5-<1%
	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas applicable.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Roofix**

(suite de la page 2)

- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. DNEL

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclique, <2% aromates

Inhalatoire DNEL 871 mg/m³ (human)

- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- . **Protection des mains:** Gants résistant aux solvants
- . **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Roofix**

(suite de la page 3)

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

Forme:	Visqueuse
Couleur:	Noir
Odeur:	De type solvanté
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

130 °C

Point d'éclair

36 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Température de décomposition:

Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 0,5 Vol %

Supérieure: 7,0 Vol %

Propriétés comburantes

Non déterminée.

Pression de vapeur à 20 °C:

2 hPa

Densité à 20 °C:

1,15 g/cm³

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

Taux d'évaporation:

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Insoluble

les solvants organiques:

Miscible avec de nombreux solvants organiques

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 40000 mPas

Cinématique: Non déterminé.

Teneur en solvants:

VOC (CE)

COV valeurs limites (cat A/h) 750 g/L

Le produit contient 220 g/L.

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Roofix**

(suite de la page 4)

. **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

. **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4951 mg/l (rat)

CAS: 68910-93-0 talloil fatty acid

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

. **Effet primaire d'irritation:**

. **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

. **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. **12.1 Toxicité**

. **Toxicité aquatique:**

CAS: 68910-93-0 talloil fatty acid

Inhalatoire	LC50	>0,1 mg/l (poisson)
	EC50	>0,1 mg/l (daphnia)

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: Aquaplan - Roofix

(suite de la page 5)

- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| . 14.1 Numéro ONU | |
| . ADR, IMDG | UN1268 |
| . 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| . ADR | dispensé après 2.2.3.1.5.
UN 1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. |
| . IMDG | UN 1268, Petroleum products nos, 3, III, (36 °C c.c.)
Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code. |
| . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| . ADR, IMDG | |
|  | |
| . Classe | 3 Liquides inflammables. |
| . 14.4 Groupe d'emballage | |
| . ADR, IMDG | III |
| . 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| . Marine Pollutant: | Non |
| . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Liquides inflammables. |
| . Stowage Category | A |
| . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| . Indications complémentaires de transport: | |
| . ADR | |
| . Quantités limitées (LQ) | 5L |
| . Quantités exceptées (EQ) | Code: E1 |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: Aquaplan - Roofix

(suite de la page 6)

.	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
.	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
. Catégorie de transport	3
. Code de restriction en tunnels	D/E
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	5L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
. "Règlement type" de l'ONU:	UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Directive 2012/18/UE**
- . **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- . **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- . **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- . **Prescriptions nationales:**
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce produit ne contient pas des SVHC.
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité (FDS) est calculé à une méthode de calcul basée sur CLP Annexe I, parties 2 à 5.

- . **Phrases importantes**
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . **Contact:** sds.europe@iko.com
- . **Acronymes et abréviations:**
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 4

Révision: 02.02.2017

Nom du produit: Aquaplan - Roofix

(suite de la page 7)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR